

CHAPITRE 7

Bilan des impacts résiduels et impacts
de la non-réalisation du projet

7 BILAN DES IMPACTS RÉSIDUELS ET IMPACTS DE LA NON-RÉALISATION DU PROJET

7.1 Bilan des impacts résiduels

Les résultats des travaux de recherche et les rapports d'audiences publiques et consultations publiques tenues récemment au Québec et dans la MRC de Memphrémagog dans le cadre de la préparation du PGMR, ainsi que les préconsultations conduites par Waste Management sur son projet de Magog, ont fait ressortir les principales préoccupations sociales associées au projet. Ce sont, entre autres, les problèmes d'odeurs reliées aux émanations de biogaz, la dégradation potentielle de la qualité des eaux souterraines et la contamination potentielle des prises d'eau potable, la circulation et le bruit généré par les camions transportant les matériaux de construction et les matières résiduelles au site, la machinerie lourde procédant aux opérations quotidiennes, la dégradation du paysage, la fréquentation des sites par les oiseaux, en particulier les goélands, et la dispersion des résidus par le vent.

Dans le cas spécifique du site Bestan à Magog, la synthèse des impacts associés à l'exploitation du L.E.T, présentée à la figure 7.1, permet de constater que les impacts résiduels à la suite de la mise en place de mesures d'atténuation varieront de mineurs à non significatifs pour les impacts négatifs. L'impact positif du projet sur l'économie régionale est quant à lui moyen.

Le déboisement du site générera des impacts variant de moyens à mineurs sur la flore et la faune de même que sur l'utilisation actuelle du sol. Ces impacts seront cependant atténués pour devenir mineurs ou non significatifs grâce à la revégétalisation qui sera effectuée au fur et à mesure de l'exploitation et à la création d'une zone de conservation sur la propriété.

Enfin, les mesures d'ingénierie prévues aux plans et devis, ainsi qu'en cours d'exploitation, et les activités de surveillance et de suivi feront en sorte que les émissions de biogaz, les rejets liquides et le transport et la circulation des camions de déchets et de matériaux généreront des impacts variant de mineurs à non significatifs sur la qualité de vie de la population (santé et sécurité, salubrité, odeurs et ambiance sonore). L'application des mesures d'atténuation contribuera à réduire les nuisances.

Sur le plan social, il est constaté que le projet demeurera une source de préoccupations pour la communauté hôte, pour les environnementalistes et les voisins du site Bestan. Toutefois, la mise sur pied d'un comité de vigilance

permanent conformément à la réglementation, permettra de gérer ces préoccupations et de prendre les mesures appropriées pour régler au mieux toute situation de gêne pour le voisinage.

Au plan des impacts positifs, le projet permettra à la MRC et aux clients de Waste Management de disposer d'une solution locale, écologiquement acceptable, économique et qui minimise les inconvénients pour la communauté en plus de proposer des initiatives qui appuieront les efforts de la MRC dans la mise en œuvre de son PGMR.

La mise en place du projet sera également l'occasion de poursuivre les actions assurant une protection accrue de la qualité des eaux de surface et souterraine entourant le site actuel. Waste Management a mis en œuvre un plan de sécurisation environnementale du lieu d'enfouissement de Magog, lequel comporte une série de mesures d'intervention visant à augmenter la protection de la santé publique et de l'environnement dans le cadre des activités que l'entreprise y exerce. Ce plan de sécurisation environnementale est présenté à l'annexe B.

Il faut également souligner que dans le cadre du présent projet, les mesures qui seront réalisées à l'endroit du L.E.S. actuel vont aussi générer d'importants bénéfices environnementaux, notamment une protection accrue de la qualité des eaux souterraines par la mise en place d'un recouvrement étanche sur le site existant, et un captage amélioré des biogaz par l'installation d'un système actif de récupération à l'endroit de l'actuel L.E.S. Ce captage amélioré des biogaz va permettre une réduction significative des gaz à effet de serre actuellement générés par le L.E.S.

Au plan écologique, Waste Management envisage de mettre en valeur les environs de l'étang aux Castors par des aménagements écologiques et la réalisation d'activités éducatives et d'interprétation de la faune, en partenariat avec une organisation locale de conservation et ou le milieu scolaire.

Waste Management continuera aussi de soutenir les efforts visant à assurer une saine gestion des matières résiduelles (collecte des RDD, compostage, recyclage) par la mise en place de certaines infrastructures au CVER, la mise sur pied d'un programme d'éducation et de sensibilisation et continuera à contribuer financièrement à diverses initiatives communautaires.

Waste Management continuera à explorer les moyens d'accroître la valorisation énergétique des biogaz de façon à augmenter la performance environnementale globale de ses opérations et d'en faire bénéficier la communauté.

WASTE MANAGEMENT

PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (L.E.T.) BESTAN À MAGOG ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Figure 7.1 – Grille d'évaluation des impacts du projet d'agrandissement du L.E.T.

Modifications associées à l'exploitation du L.E.T.

| | | | |
|------------------------|------------|---|--|
| Milieu physique | Sol | Profil et pente d'équilibre | |
| | Eau | Qualité des eaux de surface et souterraine | |
| | | Ruissellement et infiltration | |
| | Air | Qualité de l'air | |

| | |
|--|---------|
| | Majeure |
| | Moyenne |
| | Mineure |

| | | | |
|----------------|------------------|----------------|--|
| Positif | | Négatif | |
| | Majeur | | |
| | Moyen | | |
| | Mineur | | |
| | Non significatif | | |

Impacts associés à l'exploitation du L.E.T.¹

| | | | Sans mesures d'atténuation | Avec mesures d'atténuation |
|-----------------------|------------------------------------|---|----------------------------|----------------------------|
| Milieu naturel | Flore | Flore terrestre | | |
| | | Milieux humides | | |
| | Faune | Faune terrestre et avifaune | | |
| | | Faune semi-aquatique, et ichtyofaune | | |
| Herpétofaune | | | | |
| Milieu humain | Utilisation du sol | Actuelle | | |
| | | Projetée (zonage) | | |
| | Infrastructures | Circulation | | |
| | | Infrastructure routière | | |
| | | Puits d'alimentation en eau potable | | |
| | Population - Qualité de vie | Santé et sécurité | | |
| | | Salubrité | | <i>Préoccupation</i> |
| | | Odeurs | | |
| | | Ambiance sonore (bruit) | | |
| | | Économie régionale | | |
| Patrimoine | Archéologie | <i>Indéterminé</i> | <i>Indéterminé</i> | |
| Paysage | Champs visuel | | | |

13751_1000_016.fhMAX rev01(07-06)MAC.fid

¹ - Cette grille est basée sur les sources générant les pires impacts sur le milieu.

7.2 Validation sociale des impacts

Les participants à la démarche de préconsultation sur les impacts du projet de développement du site Bestan avaient exprimé très clairement leurs réserves sur l'évaluation des impacts du projet alors soumis (300 000 t/an). Du fait de ces réserves, les participants n'ont pas fait une réévaluation systématique des impacts évalués dans le rapport soumis à leur analyse. Ils ont plutôt manifesté un désaccord général sur l'évaluation, qu'ils attribuent à une sous-évaluation globale de la gravité et de la sévérité des impacts identifiés ou présumés.

Il est à noter que, tel que mentionné au chapitre 4, la démarche de préconsultation menée à l'hiver 2002 concernait le projet de développement du site Bestan, présenté dans sa forme originale, pour un horizon de 30 ans et avec un tonnage beaucoup plus élevé.

Les échanges au cours des préconsultations ont néanmoins permis de noter certaines indications sur les désaccords des participants. Ces indications sont présentées de façon schématique au tableau 7.1. Les mesures prises par Waste Management en considération de ces préoccupations sont également indiquées sur ce tableau. De façon générale, les indications suggèrent que l'ensemble des impacts du projet identifié dans le rapport de l'étude devrait être réexaminé en regard des préoccupations sociales. L'évaluation révisée qualifierait alors les impacts identifiés d'un degré de gravité plus élevé que mentionné dans l'appréciation des experts. L'échelle d'évaluation des impacts négatifs du projet dont le degré le plus élevé se limitait à moyen devrait ainsi être plus sévère pour refléter les désaccords exprimés par les participants.

La révision de l'évaluation des impacts à la suite de ces indications obtenues au cours de la préconsultation a permis de réajuster certains éléments tels que décrits à la section 7.5. Toutefois, les impacts négatifs associés au projet de L.E.T., lesquels sont très différents du projet initial de développement du site Bestan, tels que présentés au cours des préconsultations, demeurent mineurs une fois mises en place les mesures d'atténuation adéquates.

Tableau 7.1 Indications obtenues des participants sur l'évaluation des impacts

| Impacts | Indications | Mesures prises par Waste Management |
|----------------------------------|---|---|
| Risques à la santé | <ul style="list-style-type: none"> - Significatifs mais non estimés - À être réévalués avec des études récentes - Risques pour la santé/sécurité des travailleurs non mentionnés | <ul style="list-style-type: none"> - Les risques potentiels ont été appréciés et sont discutés au chapitre 6. - Les risques potentiels ont été considérés dans le chapitre 6. |
| Transport et circulation | <ul style="list-style-type: none"> - Non négligeable, mais important - Nuisances, odeurs, bruits, déchets volants - Évaluer l'impact de l'addition de trafic | <ul style="list-style-type: none"> - L'impact a été considéré et les mesures d'atténuations ajustées (ex. : heures de départ du matin) au chapitre 5. |
| Déboisement | <ul style="list-style-type: none"> - À identifier et qualifier | <ul style="list-style-type: none"> - Le déboisement a été considéré dans l'évaluation des impacts aux chapitres 4 et 5. |
| Aménagement et opération | <ul style="list-style-type: none"> - Réévaluer les seuils autorisés pour le bruit - Bruits perceptibles et significatifs actuellement - Mesures pour contrôler les goélands | <ul style="list-style-type: none"> - Une nouvelle étude du bruit a été effectuée et est discutée aux chapitres 4 et 5. - Les mesures de contrôle des goélands sont décrites au chapitre 5. |
| Rejets liquides | <ul style="list-style-type: none"> - Conséquences des rejets passés ignorées - À réévaluer avec l'exploitation en L.E.T. - Quantification du lixiviat nécessaire | <ul style="list-style-type: none"> - Les études du MENV et de Waste Management sur la contamination des eaux en 1999-2000 et 2001 sont présentées au chapitre 4. - Les résultats sont présentés et discutés aux chapitres 3 et 5. - La qualification du lixiviat a été effectuée et est présentée au chapitre 3. |
| Émissions de biogaz | <ul style="list-style-type: none"> - Teneurs des émissions à préciser - Comparaisons requises avec d'autres sites - Influence de la nature des déchets à déterminer - Effet prévu de l'enfouissement de boues | <ul style="list-style-type: none"> - Les teneurs des émissions du biogaz sont précisées et présentées au chapitre 5. - Waste Management a récemment interdit l'enfouissement de boues au site Bestan. |
| Gestion des déchets et du site | <ul style="list-style-type: none"> - Ajouter l'impact des déchets volants - Préciser les conditions et règles d'opération (heures d'ouverture, horaires de transport, etc.) - Impact majeur de l'amoncellement des déchets et de la surélévation du site | <ul style="list-style-type: none"> - Les meilleures mesures de sécurité et de gestion environnementale du site et des opérations ont été adoptées et seront mises en place. - Le projet d'agrandissement du L.E.T. aura une élévation similaire au L.E.S. existant. |
| Qualité de vie et santé publique | <ul style="list-style-type: none"> - Impacts globalement sous-estimés | <ul style="list-style-type: none"> - L'évaluation des impacts présentée au chapitre 5 prend en considération la qualité de vie des citoyens de même que la santé publique. |

7.3 Ententes avec la communauté

Waste Management organise depuis plusieurs années les collectes des résidus domestiques dangereux (RDD) auxquelles les municipalités ont participé dans le cadre d'une entente avec l'entreprise. Waste Management entend continuer à offrir ce service à prix avantageux pour les municipalités, et en développer de nouveaux tel que proposé dans le PGMR pour appuyer l'atteinte des objectifs de mise en valeur et ce, avec des infrastructures améliorées faisant partie du Centre de valorisation environnementale des résidus (CVER) de Memphrémagog.

7.4 Synthèse des mesures d'atténuation

Plusieurs mesures d'atténuation ont été proposées au chapitre 5 de façon à limiter les impacts du projet d'agrandissement du L.E.T. sur différents éléments du milieu. Ces mesures seront appliquées afin de garantir une intégration harmonieuse du projet dans son environnement.

Le tableau 7.2 présente les mesures d'atténuation en regard des impacts qu'elles contribuent à diminuer. L'appréciation de l'impact résiduel est également présentée.

De même, Waste Management, dans le cadre de son plan de sécurisation environnementale, met déjà en place diverses mesures d'intervention à l'exploitation du L.E.S. existant en vue d'atténuer les impacts du site sur l'environnement. Ces mesures s'appliqueront aussi, au besoin, au projet de L.E.T. Les principales mesures proposées dans le plan de sécurisation sont les suivantes :

- Interventions au L.E.S. :
 - élimination de l'entrée au L.E.S. de toutes les boues municipales contenant potentiellement des BPC et des dioxines et furannes,
 - revégétalisation des surfaces dénudées du L.E.S.,
 - contrôle du drainage de surface pour réduire les rejets d'eau de surface contenant des sédiments à l'extérieur des limites du site;
- Interventions à l'étang aux Castors :
 - caractérisation environnementale des sédiments de l'étang,
 - étude hydraulique de l'apport en eau à l'étang,
 - mise en place de mesures de sécurisation à la suite des résultats des études;
- Surveillance et suivi environnemental :
 - programme de suivi environnemental accru;

- vigilance communautaire et préventive à l'endroit des poissons du lac Lovering (échantillonnage et analyse) en collaboration avec les autorités régionales,
- évaluation et surveillance par le Comité de liaison.

Ce plan de sécurisation environnementale est présenté à l'annexe B.

7.5 Contributions à la communauté

L'exercice de préconsultation sur l'étude d'impact a permis à Waste Management d'améliorer sa connaissance des préoccupations des citoyens. Ces préoccupations, ainsi que les indications obtenues sur l'évaluation des impacts du projet, ont conduit à intégrer certaines modifications au projet, en particulier la réduction significative du tonnage.

Ainsi, plusieurs points nouveaux ont été pris en considération et certains ont été réévalués. Le principal point porte notamment sur le tonnage qui se conforme au PGMR. Des précisions sur les nuisances dues au bruit et à la circulation incluant les mesures destinées à les minimiser et à les prévenir ont été apportées à la suite d'études complémentaires. Enfin, après une mise à jour des études et des évaluations, des réajustements ont été apportés aux risques à la santé, aux effets du déboisement, aux mesures de contrôle des goélands et aux données de circulation.

L'évaluation des impacts du projet a fait ressortir que certains impacts résiduels persisteront, notamment la possibilité de certaines nuisances, malgré l'importance des mesures de précaution et d'atténuation mises en place. En ce sens, la compagnie compte faire tous les efforts possibles afin d'éviter de réduire ou de neutraliser les conséquences de son projet. Le souci d'améliorer son projet en regard des préoccupations sociales incite ainsi Waste Management à proposer une nouvelle série de mesures d'atténuation à caractère plus social pour minimiser les effets et les nuisances qui resteront inévitables malgré toutes les précautions pour exploiter le site de façon sécuritaire et acceptable pour la communauté.

Cet ensemble de mesures sociales pour le voisinage et la communauté s'inspire de suggestions obtenues auprès d'interlocuteurs rencontrés lors des activités d'information sur le projet et des participants à la préconsultation et du PGMR.

Les mesures proposées sont des actions de prévention avec la participation de citoyens, des contributions à la vie communautaire et la mise en place d'une zone de conservation. Des mesures analogues sont déjà en place dans d'autres lieux d'enfouissement exploités par Waste Management au Québec.

Tableau 7.2 Synthèse des impacts potentiels, mesures d'atténuation et impacts résiduels associés à l'exploitation du projet de L.E.T.

| Modifications et impacts potentiels | Principales mesures d'atténuation | Impact résiduel |
|--|---|-------------------------|
| <p>Milieu naturel</p> <p><u>Flore terrestre</u> : Le déboisement d'une aire de près de 10 ha sur la propriété Bestan va modifier le couvert végétal présent, notamment les secteurs boisés (impact moyen).</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Compenser la perte d'arbres en consacrant une partie de la propriété en zone de conservation - Récupérer les bois marchands et les offrir au marché pour valorisation. - Récupérer les branches et ramilles des arbres en vue d'en faire du paillis à réutiliser sur le site. - Revégétaliser le L.E.T. lors des travaux de réhabilitation. | Impact mineur |
| <p><u>Faune terrestre et avifaune</u> : Le déboisement (10 ha) éliminera l'habitat pour la faune terrestre et l'avifaune, laquelle pourra néanmoins se relocaliser à proximité. Toutefois, le site étant déjà utilisé à des fins d'enfouissement. Il offre déjà peu de potentiel pour la faune (impact mineur).</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Effectuer, si possible, les travaux de déboisement à l'automne et en hiver de façon à minimiser l'impact sur la faune avienne lors de la période de reproduction. - Prévoir des essences qui favorisent les oiseaux forestiers lors de travaux de revégétalisation - Maintenir un programme d'effarouchement des goélands. | Impact mineur |
| <p><u>Faune semi-aquatique, ichtyofaune</u> : La modification de la qualité des eaux de surface découlant des activités de déboisement et de terrassement pourrait entraîner un impact sur la faune semi-aquatique, l'ichtyofaune et l'herpétofaune associées aux milieux humides et aux plans d'eau environnants. Cependant, les zones affectées par les travaux présentent peu de potentiel pour ces espèces et la présence du bassin de sédimentation permettra la rétention des particules qui pourraient être entraînées.</p> | - | Impact non significatif |
| <p><u>Herpétofaune</u> : Les activités de déboisement et de terrassement perturberont les quelques individus présents sur l'aire à déboiser puisque ceux-ci, peu mobiles, ne pourront pas se déplacer avant le terrassement.</p> | - | Impact mineur |
| <p><u>Milieux humides</u> : la contamination accidentelle des eaux de surface et souterraines pourrait endommager les milieux humides. Les mesures en place pour récupérer et recirculer les lixiviats réduisent toutefois cette possibilité (impact non significatif).</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une inspection visuelle quotidienne et prévoir un système d'alerte de haut niveau en cas d'atteinte d'un niveau critique dans les bassins d'entreposage du lixiviat. - Assurer un suivi des quantités de lixiviat produit et recirculé. Prévoir un système de prétraitement et d'élimination pour les quantités excédentaires. - Prévoir une zone de conservation autour de l'étang aux Castors. | Impact non significatif |
| <p>Milieu humain</p> <p><u>Utilisation actuelle du sol</u> : la construction et l'exploitation du L.E.T. nécessite du déboisement (impact mineur).</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Récupérer les bois marchands et les offrir au marché pour valorisation - Récupérer les branches et ramilles des arbres en vue d'en faire du paillis à réutiliser sur le site. - Revégétaliser le L.E.T. lors des travaux de fermeture. | Impact non significatif |
| <p><u>Circulation</u> : Augmentation de l'ordre de 5.2% de la circulation sur le tronçon T-2 de la route 141 (entre le site Bestan et l'autoroute 55) pendant la période de construction et d'exploitation (impact mineur).</p> | <ul style="list-style-type: none"> - S'assurer de maintenir l'accès des camions par l'autoroute 55 et la route 141 (tronçon au sud du L.E.T.) afin de minimiser les impacts sur les secteurs urbains de Magog. - Sensibiliser et former les chauffeurs de camions aux questions de sécurité routière. - Contrôler la vitesse des camions et leur état mécanique général. | Impact mineur |
| <p><u>Routes</u> : L'ajout de véhicules lourds, notamment sur le tronçon T-2, pendant la construction a peu d'incidence sur l'infrastructure routière (impact non significatif).</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir l'entretien de la route 141 à l'égard des résidus volants. | Impact non significatif |

Tableau 7.2 Synthèse des impacts potentiels, mesures d'atténuation et impacts résiduels associés à l'exploitation du projet de démonstration du L.E.T. (suite)

| Modifications et impacts potentiels | Mesures d'atténuation | Impact résiduel |
|---|---|---|
| <u>Salubrité</u> : La présence de poussières, de déchets volants, d'oiseaux, de vermine et d'insectes constitue une préoccupation légitime des citoyens quant à la salubrité du site et de ses alentours immédiats (impact mineur). | <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre de façon régulière, les activités et les rencontres avec un Comité de vigilance à la communauté de Memphrémagog afin que la population puisse, par le biais de ce comité, faire part de ses préoccupations. - Enregistrer et traiter promptement les plaintes des citoyens. - Réduire les émissions de poussières sur le site par l'application d'eau et d'abat-poussière sur les surfaces de travail et par le contrôle de la vitesse des véhicules. De plus, les camions utilisés pour le transport des matières résiduelles et autres seront munis de bâches. - S'assurer d'un entretien régulier des voies d'accès sur le site pour limiter les émissions de poussières. - Maintenir un programme d'effarouchement des goélands et informer les voisins des périodes où quand seront effectués des tirs pour effrayer les goélands. | Impact non significatif (source de préoccupation) |
| <u>Odeur</u> : Aucune gêne significative n'est anticipée (impact non significatif) | <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir des liens avec les citoyens et la communauté afin d'enregistrer et traiter toute plainte relative aux odeurs. | Impact non significatif |
| <u>Ambiance sonore (bruit)</u> : Les travaux de construction des aménagements, l'exploitation du site et le transport des véhicules lourds sont les principales sources qui généreront du bruit (impact mineur). | <ul style="list-style-type: none"> - Limiter les heures d'exploitation à la période entre 8 : 30h et 16 : 30h. - Maintenir les voies d'accès bien nivelées afin de réduire les bruits d'impact des camions. - Contrôler la vitesse des camions et leur état mécanique général. - Maintenir les silencieux des équipements en bon état. - Maintenir une berme de protection d'une hauteur de 3,5 m lors de l'exploitation. | Impact mineur |
| <u>Économie régionale</u> : La réalisation du projet engendrera des retombées économiques locales par la création d'emplois directs et indirects. De plus, la MRC de Memphrémagog bénéficiera de taux préférentiels pour l'enfouissement. Également, le projet permettra un avancement de la recherche et du développement pour les scientifiques de l'Université de Sherbrooke (impact positif moyen). | - | Impact positif moyen |
| <u>Paysage</u> : La présence du L.E.T. ne modifiera pas le paysage environnant puisque la cote finale du toit du L.E.T. (314 m) est à une hauteur similaire de celle du L.E.S. existant. Il faut aussi noter que la topographie locale permet une bonne capacité d'intégration (impact non significatif). | <ul style="list-style-type: none"> - Conserver le couvert forestier existant partout où l'aménagement des nouvelles infrastructures ne nécessitera pas de déboisement. Maintenir la zone tampon boisée partiellement. - Compléter les plantations existantes par des plantations de conifères aux abords du site, à l'intérieur de la propriété Bestan, de façon à créer un écran visuel à moyen et à long terme. Ces plantations devront être réalisées dès que le site se prêtera à effectuer ce type de travaux - Procéder, au fur et à mesure que les niveaux du L.E.T. auront atteint leur élévation maximale, à l'ensemencement d'un mélange d'herbacées et/ou de graminées (type LAB 2009 de Labon). Cette mesure aura pour effet, à court terme, d'uniformiser les couleurs et les textures en diminuant l'effet de masse brune en saison estivale. Elle contribuera à une meilleure harmonisation du site avec le milieu environnant. | Impact non significatif |

Les principales mesures sont les suivantes :

- la mise en place de services complémentaires pour appuyer la mise en œuvre du PGMR, tels que la collecte de résidus dangereux ou un éco-centre et d'un programme d'information, d'éducation et de sensibilisation aux 3RV;
- la constitution d'un fonds de fermeture en fiducie pour assurer un suivi environnemental du terrain durant 30 ans après sa fermeture;
- la mise sur pied d'un comité de vigilance doté d'un budget pour recourir à des expertises externes si nécessaires;
- une ligne directe reliant les citoyens aux gestionnaires du site pour signaler les problèmes, acheminer les plaintes et obtenir des réponses rapides et diligentes;
- un plan de mise en valeur de l'étang aux Castors;
- des budgets accordés comme contributions diverses aux initiatives de la communauté (éducation à l'environnement, bourses et subventions de recherche, soutien de projets communautaires et commandites d'événements).

Une latitude est aussi préservée dans le choix de ces mesures pour pouvoir ajuster ces contributions aux besoins, aux attentes et aux projets de la communauté hôte du projet.

7.6 Conséquences de la non réalisation du projet

Dans le cas où le projet ne se réaliserait pas, Waste Management (Bestan) appliquerait alors les mesures prévues à ses permis et enclencherait la phase de fermeture du site entraînant la mise à pied de presque tout le personnel. Un recouvrement final serait appliqué sur le site existant et on entreprendrait la mise en place du programme de suivi requis.

Sur le plan des opérations, il faudrait acheminer les matières résiduelles vers un autre site autorisé entraînant des coûts supplémentaires significatifs pour l'entreprise et ses clients. Tel que démontré au chapitre 2, la région risque également de faire face à un déficit chronique de la capacité d'enfouissement à l'échelle régionale. Ce déficit poserait des contraintes techniques et économiques sérieuses aux municipalités et aux clients de la région.

Advenant la fermeture du site, Waste Management estime que les coûts d'élimination des matières résiduelles excédentaires pour les municipalités clientes pourraient subir une hausse significative.

7.7 *Avantages du captage et de la valorisation du biogaz*

L'incorporation du captage du biogaz au projet ajoute de nombreux avantages environnementaux. À moyen terme, le captage du biogaz sur le L.E.S. et le L.E.T du site Bestan à Magog permettra la valorisation énergétique du biogaz produit. Il deviendra ainsi une source d'énergie qui pourra être utilisée dans des installations voisines, soit agricoles, soit industrielles, comme c'est le cas pour la société Cascades qui profite de la mise en valeur énergétique des biogaz afin de combler une part importante des besoins en combustible de son usine à Saint-Jérôme. Des démarches sont présentement effectuées et seront poursuivies par Waste Management auprès des industries locales et des distributeurs pour voir les débouchés potentiels à l'énergie qui sera disponible à la suite de la mise en opération du L.E.T. L'énergie disponible représente une puissance de l'ordre de 2 MW pendant une période d'environ 30 ans.